

# ARBITRAGE

## COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Mardi 15 Février 2022*

**Déléguée du Comité de Direction :** M. Allio BERNARD (**Absent excusé**)

**Présents :** M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, MARTINEZ Vincent, VAN MEEL Alan

**Absents excusés :** Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MUNZINGER Richard, ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien.

**Reçus :** MM. M'HAYA Nabil, ZEGHLI Mourad, MOURABIT Adil, GUICHARD Alexandre

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

**Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.**

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain ( les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

## CORRESPONDANCES

La Commission des Arbitres souhaite un prompt rétablissement à Monsieur MUNZINGER Richard suite à son opération. Et espère le revoir rapidement parmi eux.

### CLUBS

- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** merci pour votre mail, félicitations transmises
- **VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN** la Commission ne diffuse pas la liste des arbitres libres, Monsieur Smith a donné l'ordre à suivre à Monsieur Boudin
- **O. EYRAGUAIS** dans la mesure du possible
- **FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS** félicitations transmises
- **NYONS FC** note de frais transmise
- **BOLLENE FOOT** dans la mesure du possible
- **J.S. SAINT ETIENNE DU GRES** merci de votre courrier, félicitations transmises
- **CLUB U.S. AVIGNON** Saint Remois félicite les joueurs et dirigeants

### ARBITRES

- M. KARA ALI Abess** les Clubs de Saint Remois et J.S. Saint Etienne du Grès vous félicite pour votre arbitrage
- M. SAÏDI Essam** note de frais transmise
- M. EL KADI Nawfal** bien reçu votre courrier
- M. COLOMBO Stephan** bien reçu votre certificat, prompt rétablissement
- M. NIVET Arnaud** bien reçu votre arrêt de travail
- M. TABICH Omar** bien reçu votre certificat médical
- M. CONSTANTIN Nicolas** bien reçu votre certificat médical
- M. PALISSE Julien** au plaisir de vous revoir
- M. ALLIO Bernard** bien reçu votre mail
- M. FAREL Dany** merci de votre courrier qui nous touche
- Mme CHOPIN Corinne** bien reçu votre courrier
- M. DESOLA Cédric** veuillez réactualiser votre fiche de renseignements
- M. ESSADIKI Youssef** nous avons pris note et merci de votre disponibilité
- M. CONSTANTIN Nicolas** bien reçu votre courrier, nous avons pris note
- M. IKAN Mohamed** vous serez désigné après le 20 février
- M. ERRAKHAOUI Jamal** aucunes désignations pour l'instant
- M. BRICHARD Steve** le club de football Saint Remois vous félicite pour votre arbitrage
- M. VAN MEEL Alan** bien reçu votre justificatif pour le 05 février
- M. DE CASTRO Silva Loïc** la CA réitère son invitation à un mardi de votre choix

-M. ABARKANE Mohamed justificatif médical suite à votre indisponibilité du 13 février

– **EN ATTENTE DE JUSTIFICATIFS :**

M. BELHADRI Boudia en date du 12/02 au 13/02 BO du 15/02

M. VAROQUEAUX Gabriel en date du 20/02 BO du 15/02

Melle FRANK Elise en date du 18/02 au 19/02 BO du 15/02

## **INFORMATIONS AUX ARBITRES**

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrearguments.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

## **INDISPONIBLES**

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.  
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.  
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE  
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

– M. FERHAT Goren du 06/03/2022 au 07/03/2022

– M. DJELASSI Ilyes du 20/02/2022

– M. BELHADRI Boudia du 12/02/2022 au 13/02/2022

– M. VAROQUEAUX Gabriel du 20/02/2022

– M. COLOMBO Stephan du 26/02/2022 au 27/02/2022

– Melle FRANK Elise du 18/02/2022 au 19/02/2022

– M. COQK Mathias du 27/02/2022

– M. KARA Ali Abess du 26/02/2022

– M. CONSTANTIN Nicolas du 09/02/2022 au 10/04/2022

## **TELEPHONE CONTRAIREMENTS**

M. AJJANI Rachid contreargument Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55